

**Conseil économique et social**

Distr. générale
28 février 2014
Français
Original: anglais

**Commission de la science et de la technique
au service du développement****Dix-septième session**

Genève, 12-16 mai 2014

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux**

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.
3. Thèmes prioritaires:
 - a) La science, la technologie et l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015;
 - i) Bilan d'une décennie de contributions de la Commission de la science et de la technique au service du développement aux objectifs du Millénaire pour le développement;
 - ii) Perspectives d'avenir de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015;
 - b) Les technologies de l'information et de la communication pour un développement social et économique équitable.
4. Présentation de rapports sur des examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation.
5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la dix-huitième session de la Commission.
6. Ordre du jour provisoire et documentation de la dix-huitième session de la Commission.
7. Adoption du rapport de la Commission sur sa dix-septième session.

GE.14-50223 (F) 280314 280314



* 1 4 5 0 2 2 3 *

Merci de recycler



Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

1. L'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social dispose qu'au début de chaque session, les commissions adoptent l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la dix-septième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2013/229 du 22 juillet 2013.

2. Conformément à l'usage, à sa 7^e séance, le 7 juin 2013, la Commission a élu par acclamation le Bureau de sa dix-septième session, composé comme suit:

Président:	M. Andrew Reynolds (États-Unis d'Amérique)
Vice-Présidents:	M. Majed Almazayed (Arabie saoudite)
	M. Jean-Pierre Biyiti bi Essam (Cameroun)
	M. Peter Major (Hongrie)
	M. Alexander Mora (Costa Rica).

3. Comme lors des sessions précédentes de la Commission, l'un des Vice-Présidents fera également office de rapporteur.

4. Le projet d'organisation des travaux de la Commission à sa dix-septième session (annexe I) a été établi en application des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, en vue de faciliter l'examen des points de l'ordre du jour dans les limites du temps disponible et compte tenu des services de conférence alloués à la Commission. Le calendrier est proposé à titre indicatif et provisoire; au cas où la Commission achèverait l'examen d'un point de l'ordre du jour plus tôt que prévu, elle pourrait passer immédiatement au point suivant.

5. La Commission se réunira du lundi 12 mai au vendredi 16 mai 2014. Les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi, de 15 heures à 18 heures.

6. La liste des membres actuels de la Commission figure à l'annexe II.

Documentation

E/CN.16/2014/1

Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux.

Point 2

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

7. Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), organisé par l'Union internationale des télécommunications (UIT) sous l'égide des Nations Unies, s'est tenu en deux phases – en 2003 à Genève et en 2005 à Tunis. Dans la Déclaration de principes de

Genève, les participants à la première phase du Sommet mondial¹ ont proclamé une volonté et une détermination communes d'édifier une société de l'information à dimension humaine, intégrée et privilégiant le développement. Lors de la seconde phase du Sommet, qui a eu lieu à Tunis, les participants ont entériné les résultats de la première phase et adopté l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, qui portaient notamment sur les mécanismes financiers et la gouvernance d'Internet.

8. Dans l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, le Conseil économique et social a été prié de superviser, à l'échelle du système des Nations Unies, le suivi des conclusions des phases de Genève et de Tunis du Sommet. À cet effet, il lui a été demandé de réexaminer le mandat de la Commission et notamment d'envisager de la renforcer, en tenant compte d'une approche multipartite (Agenda de Tunis, par. 105).

9. Dans sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006, intitulée «Mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et réexamen de la Commission de la science et de la technique au service du développement», le Conseil économique et social a décidé que la Commission devait l'aider efficacement en tant que centre de coordination pour le suivi à l'échelle du système des progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet et lui donner des avis à cet égard, notamment en formulant à son intention des recommandations visant à promouvoir la mise en œuvre de ces textes.

10. Dans sa résolution 2007/8 intitulée «Circulation de l'information pour le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information», adoptée le 25 juillet 2007, le Conseil a prié le Secrétaire général d'informer chaque année la Commission de la mise en œuvre des textes issus du Sommet, notamment de tous les services en ligne. À cet égard, il a prié les organisations chefs de file des Nations Unies, les commissions régionales de l'ONU, les entités facilitant les travaux portant sur le thème principal, l'Alliance mondiale pour les technologies de l'information et de la communication au service du développement et, selon qu'il conviendrait, d'autres entités, de soumettre au secrétariat de la Commission leurs rapports respectifs, qui serviraient de base à l'élaboration du rapport annuel du Secrétaire général à la Commission.

11. Le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/69/65-E/2014/12) vise à établir un bilan de l'action engagée en mettant en avant des exemples de bonnes pratiques afin de les échanger et de partager les enseignements tirés. Il s'appuie sur les conclusions et recommandations de la réunion du groupe d'étude organisée par la Commission à Washington en décembre 2013, sur les contributions d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies et sur d'autres documents pertinents. La Commission examinera et évaluera les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet aux niveaux régional et international, comme l'a demandé le Conseil économique et social dans sa résolution 2006/46.

12. Dans sa résolution 67/195 intitulée «Les technologies de l'information et des communications au service du développement», l'Assemblée générale a invité le Président de la Commission à créer un groupe de travail sur le renforcement de la coopération chargé d'examiner le mandat du Sommet en la matière énoncé dans l'Agenda de Tunis et, à ce titre, de recueillir des informations auprès des États membres et de toutes les autres parties prenantes et de les examiner, ainsi que de recommander les mesures nécessaires pour l'exécution intégrale de ce mandat. Elle a également demandé que le Président, lorsqu'il convoquerait le groupe de travail, prenne en considération les réunions déjà prévues au calendrier de la Commission et que le groupe de travail présente son rapport à la

¹ Les documents finals sont disponibles à l'adresse: <http://www.itu.int/wsis>.

dix-septième session de la Commission, en 2014, comme contribution à l'examen d'ensemble des résultats du Sommet.

13. Conformément à la résolution 67/195 de l'Assemblée générale, le Président de la Commission a tenu des consultations avec les groupes régionaux et les autres parties prenantes, débouchant sur l'annonce de la composition finale du Groupe de travail sur le renforcement de la coopération en mars 2013. Le Groupe de travail, qui comprend 22 États membres et cinq représentants issus respectivement du secteur privé, de la société civile, des milieux techniques et universitaires ainsi que des organisations intergouvernementales et internationales, a tenu deux réunions en 2013. Il se réunira au moins une fois encore en février 2014, puis à nouveau si nécessaire. Il fera rapport à la dix-septième session de la Commission et contribuera ainsi à l'examen d'ensemble des textes issus du Sommet mondial, en s'inspirant de la résolution 2013/9 du Conseil économique et social (voir le paragraphe 15 ci-après) et de la résolution 67/195 de l'Assemblée générale.

14. Dans sa résolution 68/198 sur les technologies de l'information et de la communication au service du développement, l'Assemblée générale a jugé préoccupant le fossé numérique grandissant et a souligné la nécessité de le combler afin de concrétiser la contribution de ces technologies au développement. Elle a aussi décidé d'arrêter, dès que possible et au plus tard fin mars 2014, les modalités de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information, auquel elle procédera en 2015, conformément aux dispositions du paragraphe 111 de l'Agenda de Tunis, et a invité son président à nommer deux cofacilitateurs chargés d'organiser à cet effet des consultations intergouvernementales ouvertes à tous.

15. Dans sa résolution 2013/9 du 22 juillet 2013 sur l'appréciation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, le Conseil économique et social a prié la Commission d'organiser durant sa dix-septième session, en 2014, un débat de fond sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial (par. 47). Le débat de fond se tiendra le mercredi 14 mai 2014, comme indiqué dans le projet d'organisation des travaux (annexe I).

Documentation

A/69/65-E/2014/12

Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.

E/CN.16/2014/CRP.1

Report on the intersessional panel meeting.

Point 3

Thèmes prioritaires

16. Dans sa résolution 68/220, l'Assemblée générale a reconnu le «rôle déterminant que la science, la technique et l'innovation, notamment les technologies écologiquement rationnelles, peuvent jouer dans le développement et dans l'action menée pour régler les problèmes qui se posent à l'échelle mondiale». Il s'agit notamment de la lutte contre la pauvreté, de la sécurité alimentaire, d'un meilleur accès à l'énergie et d'un accroissement de l'efficacité énergétique, de la promotion de la santé dans le monde, de l'amélioration de l'éducation, de l'accélération de la diversification et de la transformation économiques, de la hausse de la productivité et du renforcement de la compétitivité, contribuant ainsi à un développement durable.

17. Dans sa résolution 2006/46 (par. 4), le Conseil économique et social a décidé que la Commission serait le centre de coordination pour le suivi à l'échelle du système des progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet, tout en continuant à s'acquitter de son mandat initial portant sur la science et la technique au service du développement. Il a demandé que la Commission suive un programme de travail pluriannuel largement axé sur le développement.

18. Conformément à son mandat, la Commission étudie, lors de chaque cycle annuel, un thème particulier ayant trait à la science, à la technologie et à l'innovation et un second thème consacré à l'édification de la société de l'information, l'objectif étant de réduire la fracture numérique, et examine, dans le cadre de son mandat initial, les incidences de chacun de ces thèmes sur le développement.

19. Les thèmes prioritaires qui seront abordés par la Commission sont les suivants:

a) La science, la technologie et l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015;

i) Bilan d'une décennie de contributions de la Commission de la science et de la technique au service du développement aux objectifs du Millénaire pour le développement;

ii) Perspectives d'avenir de la science, de la technologie et de l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015

b) Les technologies de l'information et de la communication pour un développement social et économique équitable.

20. Pour contribuer à une meilleure compréhension de ces thèmes et aider la Commission dans ses délibérations à sa dix-septième session, un groupe d'étude s'est réuni à Washington du 2 au 4 décembre 2013. La Commission sera saisie du rapport de ce groupe.

Documentation

E/CN.16/2014/2	La science, la technologie et l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2015.
E/CN.16/2014/3	Les technologies de l'information et de la communication pour un développement social et économique équitable.
E/CN.16/2014/CRP.1	Report on the intersessional panel meeting.

Point 4

Présentation de rapports sur des examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation

21. Dans sa résolution 88/220, intitulée «Science, technique et innovation au service du développement», le Conseil économique et social s'est félicité des examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation réalisés par la CNUCED et a encouragé celle-ci à continuer de mettre ses compétences et ses capacités d'analyse au service de tels examens.

22. Dans sa résolution 2011/17, le Conseil économique et social a encouragé la Commission à faciliter la conduite de nouveaux examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, en étroite collaboration avec l'Organisation des

Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la Banque mondiale et d'autres institutions et banques internationales de développement, et à envisager de nouvelles modalités de suivi de l'application des recommandations qui en découlent. Le Conseil a encouragé la Commission à s'attacher en particulier, dans la conduite de tels examens, à mettre au jour les possibilités qui s'ouvrent au niveau mondial, ainsi que les pratiques optimales et les synergies à dégager dans et entre les programmes de science, d'ingénierie et de formation en ligne. Il a aussi demandé à la Commission d'achever et de diffuser les nouvelles orientations méthodologiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation et de mettre en commun les résultats et pratiques optimales découlant de leur application. Puis, dans sa résolution 2013/10, il a encouragé la Commission à considérer davantage les technologies de l'information et de la communication comme atout inhérent de la science, de la technique et de l'ingénierie au service de l'innovation dans les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, et à prévoir des mises à jour périodiques des progrès accomplis dans les pays pour lesquels des examens de ce type ont été réalisés.

23. Le rapport sur l'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation du Sultanat d'Oman, qui a commencé en 2013, sera présenté oralement à la Commission, ainsi que les activités de suivi menées par les pays qui ont fait l'objet du même type d'examen au cours des deux dernières années.

Point 5

Élection du Président et des autres membres du Bureau de la dix-huitième session de la Commission

24. Conformément à l'usage, à la fin de sa dix-septième session, la Commission élira, pour sa dix-huitième session, un président et quatre vice-présidents, dont l'un fera également office de rapporteur.

Point 6

Ordre du jour provisoire et documentation de la dix-huitième session de la Commission

25. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa dix-huitième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis pour examen.

Point 7

Adoption du rapport de la Commission sur sa dix-septième session

26. Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques, la Commission présentera au Conseil économique et social un rapport sur les travaux de sa dix-septième session.

Annexe I

Projet d'organisation des travaux

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/sujet examiné</i>	<i>Programme</i>
Lundi 12 mai		
10 h 00	1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation	Déclarations liminaires Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international	Présentation du rapport du Secrétaire général
	Table ronde ministérielle sur l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du SMSI	Table ronde ministérielle suivie d'un débat général
15 h 00	3. Thèmes prioritaires	
	Table ronde ministérielle sur la science, la technologie et l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2014	Table ronde ministérielle suivie d'un débat général
Mardi 13 mai		
10 h 00	3. Thèmes prioritaires	
	a) La science, la technologie et l'innovation dans l'optique du programme de développement pour l'après-2014	Présentation et débat général
15 h 00	3. Thèmes prioritaires (suite)	
	b) Les technologies de l'information et de la communication pour un développement social et économique équitable	Présentation et débat général
Mercredi 14 mai		
10 h 00	2. Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international: débat de fond sur l'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial, conformément au paragraphe 47 de la résolution 2013(9) du Conseil économique et social	Débat général – suite

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour/sujet examiné</i>	<i>Programme</i>
15 h 00	2. Suite: Progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international: débat de fond sur l'examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial, conformément au paragraphe 47 de la résolution 2013(9) du Conseil économique et social	Débat général – suite
Jeudi 15 mai		
10 h 00	4. Présentation de rapports sur des examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation	Présentation suivie d'un dialogue interactif
15 h 00	Consultations informelles sur des projets de proposition	Consultations informelles sur des projets de proposition – suite
Vendredi 16 mai		
10 h 00 et 15 h 00	5. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la dix-huitième session de la Commission	Élection du Bureau
	6. Ordre du jour provisoire et documentation de la dix-huitième session de la Commission	Poursuite des consultations informelles sur des projets de proposition en parallèle (le cas échéant) Décisions concernant des projets de proposition
	7. Adoption du rapport de la Commission sur sa dix-septième session	Adoption du projet d'ordre du jour provisoire de la dix-huitième session de la Commission Adoption du projet de rapport
	Clôture de la session	